

ENTRETIEN AVEC FABIOLA BAS PALOMARES RESPONSABLE DE LA RÉGLEMENTATION ET DU PLAIDOYER SUR LA SÉCURITÉ EN LIGNE AU SEIN DU RÉSEAU EUROCHILD



Propos recueillis par Michaël Da Costa, responsable du pôle Europe de la CNAPE

Le réseau Eurochild et la CNAPE ont appelé ces dernières semaines les États membres à soutenir la proposition de règlement de l'Union Européenne visant à prévenir et combattre les abus sexuels sur les enfants en ligne. Le nombre de contenus pédopornographiques sur internet a été multiplié par 20 dans la dernière décennie et la France est à ce titre l'un des plus gros hébergeurs mondiaux de contenus pédocriminels.

QUELS SONT LES ENJEUX ACTUELS DE L'EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS EN LIGNE ?

L'environnement numérique prend de plus en plus d'importance dans la vie des enfants. Il offre de nouvelles possibilités pour la réalisation de leurs droits mais présente également des risques de violation ou d'abus. Les plateformes en ligne sont de plus en plus utilisées par les criminels pour solliciter des enfants à des fins sexuelles ou pour diffuser des contenus montrant des mineurs victimes

d'abus ou d'exploitation sexuels. Le dernier rapport annuel de l'Internet Watch Foundation fait par exemple état d'une augmentation des signalements de contenu pédocriminel en 2022 : 36 % de ces contenus représentent des enfants âgés de 7 à 10 ans¹. Compte tenu de l'anonymat que procurent les plateformes en ligne, ces contenus sont souvent difficiles à repérer et à supprimer.

Les entreprises technologiques et les décideurs politiques doivent assumer leurs responsabilités. Si les fournisseurs de services en ligne peuvent aujourd'hui, sur la base du volontariat, détecter les contenus pédopornographiques sur leurs plateformes, très peu le font. Cette situation a conduit à ce que la quasi-intégralité des rapports provient d'une seule entreprise, alors que nous savons que ce problème n'existe pas sur une seule plateforme ! Nous devons passer d'un régime incitatif à un ensemble de règles qui obligent les entreprises à lutter contre les abus pédosexuels sur leurs plateformes. Et

nous devons agir vite : le régime en vigueur arrivera à échéance en août 2024, après quoi il sera *de facto* interdit aux entreprises de détecter activement ces abus et de protéger les enfants.

COMMENT LE RÈGLEMENT POURRAIT-IL MIEUX PROTÉGER LES ENFANTS ?

Le règlement proposé par la Commission européenne offre une solution proportionnée, pérenne et un cadre juridique qui permettra d'utiliser en toute sécurité des technologies automatisées pour détecter l'exploitation et les abus sexuels d'enfants en ligne. Il a néanmoins été critiqué par le lobby de la protection de la vie privée. Au sein du réseau Eurochild, nous pensons que la protection des enfants contre les dangers en ligne et le respect de la vie privée des utilisateurs ne s'excluent pas mutuellement. Le règlement prévoit des garanties qui évaluent la sécurité et la proportionnalité des mesures et des technologies utilisées

¹ Internet Watch Foundation, rapport annuel 2022

pour détecter l'exploitation et les abus sexuels des enfants. La réflexion sur la sécurité de l'environnement numérique doit être intégrée dès le stade de la conception afin d'anticiper, de détecter et d'éliminer les préjudices en ligne avant qu'ils ne se produisent. Le règlement favorise cette démarche en obligeant les entreprises à mieux évaluer les risques de mésusage de leurs plateformes.

Le règlement n'oblige pas pour autant à mettre fin à toute forme de cryptage. S'il existe une technologie permettant de détecter les préjudices éventuels pour les enfants en toute sécurité, cette technologie pourra être utilisée dans des environnements cryptés de bout en bout (E2EE). Les fournisseurs de services ont la responsabilité d'assurer la sécurité de tous les utilisateurs lorsqu'ils utilisent leurs plateformes : certains déploient d'ailleurs déjà des technologies avancées pour détecter les logiciels malveillants dans leurs services E2EE². La protection des enfants contre l'exploitation et les abus en ligne devrait pouvoir bénéficier de ces mêmes solutions technologiques.

LES ÉTATS MEMBRES ONT-ILS APPORTÉ LEUR SOUTIEN À CE RÈGLEMENT ?

La proposition de règlement a été accueillie avec prudence, en dépit de l'engagement réitéré par de nombreux États à lutter contre les abus sexuels sur les enfants. Récemment, dix États membres ont décidé de créer un groupe de soutien au texte autour de principes partagés : neutralité technologique, champ d'application large, logique de prévention, doivent être au cœur de la nouvelle réglementation³. Nous sommes

convaincus que la France, qui semble favorable au règlement, doit rejoindre ce groupe afin de mieux garantir la protection des enfants.

QUELLES ACTIONS LE RÉSEAU EUROCHILD ET SES MEMBRES ONT-ILS ENGAGÉES ?

Eurochild travaille en étroite collaboration avec l'Union européenne et d'autres organisations de la société civile pour garantir une réglementation qui lutte contre toutes les formes d'abus sexuel des enfants en ligne. Nous y plaidons en faveur d'une approche fondée sur les droits de l'enfant et d'une réglementation qui priorise l'intérêt supérieur de l'enfant. La protection des enfants doit aller de pair avec la préservation de la vie privée de tous les utilisateurs et les responsables ont le devoir de trouver des solutions technologiques et juridiques qui garantissent cet équilibre.

Nous devons aussi protéger la neutralité technologique de la proposition, afin de garantir qu'elle soit pérenne et réponde à l'évolution rapide des pratiques en matière d'abus sexuels sur les enfants à grande échelle pour les décennies à venir. Pour cela, il est également impératif que la voix des enfants soit prise en compte. En parallèle, Eurochild soutient des organisations nationales comme la CNAPE dans leur propre plaidoyer au sein de chaque État membre de l'Union. Nous participons aussi à des activités de sensibilisation comme la campagne ChildSafetyON⁴. Eurochild participe enfin à différents projets⁵ qui consultent les enfants eux-mêmes sur ces questions liées à la sécurité en ligne.

QUELLES SERONT LES PROCHAINES ÉTAPES POUR EUROCHILD ET SES MEMBRES ?

Nous nous trouvons à un stade crucial du processus législatif européen : le service de recherche du Parlement européen et le service juridique du Conseil européen ont émis des avis négatifs sur la proposition de règlement⁶. Ces études mettent en péril une avancée majeure dans la lutte contre la pédopornographie dans l'UE. Plusieurs décennies d'expériences menées par des organisations dévouées ont démontré que l'auto-déclaration et la détection volontaire ne suffisent pas. L'efficacité de la détection est démontrée : l'arrêt de la détection est en corrélation directe avec la chute des statistiques sur le nombre total de faits d'exploitation sexuelle de mineurs en ligne signalés, et donc supprimés, comme cela s'est produit en 2021. Les enfants ont besoin d'un règlement qui couvre toutes les formes d'abus auxquelles ils sont exposés et qui crée un système obligatoire de prévention et de détection plaçant leur intérêt supérieur au cœur de l'environnement numérique.

Il n'y a aucune excuse pour fermer les yeux. Il est impératif de ne pas perdre de vue l'objectif de cette législation, qui est de protéger les enfants. Nous comptons sur les décideurs pour être à l'écoute des acteurs concernés au sein de la société civile afin de trouver une solution structurelle pour mettre fin à l'exploitation sexuelle des mineurs en ligne. ▲

² Par exemple, Whatsapp / ³ Déclaration commune du groupe de soutien / ⁴ Site officiel la campagne ChildSafetyON / ⁵ Par exemple, le projet « Protection through Online Participation (POP) » porté par les Nations Unies / ⁶ Réaction du réseau Eurochild